



FEC-FO : Fédération des Employés et Cadres FO

UCI-FO : Union des Cadres et Ingénieurs FO



Mai 2020

NAO, suite et fin

Le 12 mai, une dernière réunion NAO s'est tenue. FO y a défendu la revendication salariale portée sur la pétition intersyndicale :

- Augmentation Générale de 1,2%.
- Une prime pour tous de 600 €
- Une participation aux charges fixes des salariés amenés à télétravailler de 50 € par mois.

En ce qui concerne l'accord NAO, la Direction a présenté sa dernière proposition, qui prévoit un versement au mois de juin :

	Propositions 11 février		Propositions 12 mai		
	Montant	Date effet	Montant	Date effet	
Augmentations générales	0,60%	01/03/2020	0,60%	01/04/2020	Report de la date d'effet
Minima	300 €		260 €		Baisse du minima
Augmentations Individuelles	1,43%	01/03/2020	1,43%	01/04/2020	Report de la date d'effet
AI 1,03%/Équité/GPEC 0,40%					
Primes Individuelles	0,30%		0,15%		Baisse de l'enveloppe
Budget Animation d'équipe	0,05%		0,05%		Sans changement
Harmonisation repas de Noël	0,04%		0,04%		

La Direction a refusé de faire évoluer le montant de l'Augmentation Générale et a mis en avant une prime Macron qu'elle finance d'une part par la baisse de l'enveloppe consacrée à l'accord NAO et d'autre part par une enveloppe supplémentaire de 0,51% de la masse salariale pour prendre en compte les dépenses engagées par les salariés pendant la période de confinement.

Dispositif sans charges sociales et patronales, défiscalisée jusqu'à 3 x le SMIC	
Prime versée sur la paie de juin	
Prime pour tous	
CDI et CDD présents entre le 01/06/2019 et le 31/05/2020 avec une présence effective supérieure ou égale à 4 mois sur la période ou alternants présents au 31/05/2020	320 €
CDI et CDD présents entre le 01/06/2019 et le 31/05/2020 avec une présence effective inférieure à 4 mois sur la période	160 €
Montant complémentaire pour les salariés venus travailler sur site pendant le confinement	
Pour les salariés venus travailler sur site moins de 5 jours sur site	150 €
Pour les salariés venus travailler sur site au moins 5 jours sur site	250 €

La Direction continue à assumer sa posture idéologique qui privilégie les augmentations individuelles : elle a indiqué pendant la réunion qu'elle était prête à appliquer unilatéralement l'accord NAO si cet accord ne recueillait pas la majorité des signatures nécessaires.

Elle a, par ce biais, décrédibilisé toute signature d'un tel accord. Si une organisation syndicale s'avisait de le signer, elle ne ferait que montrer son allégeance à la Direction pour cautionner en toute conscience sa politique.

La situation est différente pour l'accord Prime Macron qui nécessite pour être mis en œuvre d'être majoritaire.

FO vous a sollicité pour signer une pétition et se considère engagée par l'adhésion d'une grande partie du personnel à cette démarche. Les excellents résultats 2019 auraient permis à la Direction de rompre avec une politique d'individualisation salariale mise en place depuis plusieurs années, qui dégrade lentement et sûrement notre salaire et dédie les augmentations individuelles au simple rattrapage du pouvoir d'achat.

FO ne peut être en accord avec la direction lorsqu'elle affirme que les salariés de Malakoff-Humanis préfèrent la reconnaissance individuelle plutôt que collective. De ce fait, FO tout en étant conscient de la valeur de l'enveloppe globale, ne peut cautionner la compétition permanente créée par cette individualisation systématique, ne sera donc pas signataire de l'accord NAO.

En ce qui concerne l'accord « Prime Macron », FO le signera pour permettre à tous les salariés de bénéficier d'une prime collective qui améliorera notre pouvoir d'achat même si elle n'est pas à la hauteur de l'engagement dont nous avons tous fait preuve que ce soit avant ou pendant le confinement.

Prenez soin de vous et de vos proches.